



**Arrêté réglementant le stationnement et la circulation
lors des travaux de déploiement de la fibre optique – avenue d'Espalion
Le Mardi 17 septembre 2024 de 12h00 à 16h00**

Le Maire de Saint-Geniez-d'Olt, commune déléguée de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (Aveyron),
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et L.2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R.414-14, R.411-25 à 28 et R.41161 à 9 ;

VU la circulaire n° 86-330 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, Le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

VU le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distributions ;

CONSIDÉRANT les travaux de déploiement de la fibre optique, avenue d'Espalion, le mardi 17 septembre 2024 de 12 heures à 16 heures, réalisés par l'entreprise SOGETREL sise à MEUDON (92190), 2, rue des Paris.

ARRETE

Article 1^{er} : Le Mardi 17 septembre 2024 de 12 heures à 16 heures, l'entreprise SOGETREL sise à MEUDON (92190), 2, rue des Paris, est autorisée à effectuer les travaux de déploiement de la fibre optique, **du 253 au 292, avenue d'Espalion – Saint-Geniez-d'Olt**, commune déléguée de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, **le stationnement sera interdit, avenue d'Espalion du n° 253 au n° 292, la circulation se fera par demi-chaussée et en alternance selon l'avancement du chantier.**

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise SOGETREL, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : L'entreprise SOGETREL, le Garde-Champêtre et la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au Centre de Secours de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac.

Fait à Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, le **04 septembre 2024**

Marc BORIES

